

Séance ordinaire
11 avril 2023

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **11 avril 2023 à 19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Claude POUPART,	Conseiller;
Patrick PHANEUF,	Conseiller;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Absence motivée :

Mario ISABELLE,	Conseiller;
-----------------	-------------

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général et greffier-trésorier
Caroline PROVOST,	Greffière-trésorière adjointe

2023-04/104

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'après avoir constaté qu'il y a quorum, le conseil municipal ouvre la séance.

ADOPTÉE

2023-04/105

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil modifie l'ordre du jour de la séance de la façon suivante :

Les points suivants sont ajoutés à la séance tenante :

- 6.2. Recommandations du comité des ressources humaines - réunion du 6 avril 2023
- 6.7. Autorisation de lancement d'appel d'offres de candidatures pour le poste d'opérateur des eaux usées et en eau potable
- 6.8. Fin d'emploi - Employé numéro 101/00240867
- 6.9. Nomination d'un animateur du service de garde au camp de jour 2023

Le point suivant est retiré à la séance tenante :

- ~~7.3.1. Autorisation de signature du contrat de service pour la répartition des appels incendie~~

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023
4. CORRESPONDANCE
 - 4.1. Refus de la subvention au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) / Amélioration des bureaux de l'hôtel de ville
 - 4.2. Résolution de la municipalité de St-Étienne de Beauharnois - Demande d'appui pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à un coût raisonnable

5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Demande de commandite - Vents d'espoir de la Vallée du Saint-Laurent
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Adoption des comptes du mois de mars 2023
 - 6.2. Recommandations du comité des ressources humaines - réunion du 6 avril 2023
 - 6.3. Permanence de madame Jessika SAVOIE-RIENDEAU, inspectrice municipale au service de l'urbanisme et de l'environnement et adjointe administrative
 - 6.4. Permanence de monsieur Oumar DIA, responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 6.5. Nomination d'un stagiaire en urbanisme et en inspection municipale
 - 6.6. Démission de monsieur Sylvain LEBLANC, opérateur des eaux usées et en eau potable
 - 6.7. Autorisation de lancement d'appel d'offres de candidatures pour le poste d'opérateur des eaux usées et en eau potable
 - 6.8. Fin d'emploi - Employé numéro 101/00240867
 - 6.9. Nomination d'un animateur du service de garde au camp de jour 2023
 - 6.10. Adoption du Règlement numéro 2023-332 décrétant un emprunt de 29 900 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 2018-283 (réfection des rues)
 - 6.11. Dépôt du rapport annuel 2022 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Schéma de couverture de risques en incendie - Dépôt du rapport de mise en oeuvre 2022 (an 10)
 - 7.2. Autorisation de paiement de la facture pour les services policiers 2023 (Sûreté du Québec)
 - 7.3. Ententes avec la Centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA)
 - ~~7.3.1. Autorisation de signature du contrat de service pour la répartition des appels incendie~~
 - 7.3.2. Autorisation de signature du contrat de service pour la gestion des appels 9-1-1
 - 7.3.3. Autorisation de transférer l'intégralité du produit de la taxe municipale 9-1-1 à CAUCA
 - 7.4. Mise à jour du plan de sécurité civile
 - 7.5. Adhésion au congrès annuel de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec
 - 7.6. Autorisation de signature d'une nouvelle entente intermunicipale relative au partage de ressources cadres pour les services de sécurité incendie
8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Dépôt du rapport d'activités mensuelles du service
9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1. Demande d'appui pour modifier le projet du centre de la petite enfance (C.P.E.) du Jardin Fleuri
 - 9.2. Adhésion de l'Ordre des Urbanistes
10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. Dépôt du rapport annuel 2022 de la bibliothèque municipale
 - 10.2. Autorisation d'une demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité - Volet 2 dans le cadre du programme Biblio-jeux
 - 10.3. Mission - bibliothèque publique
 - 10.4. Rénovation - église / Fin des travaux - Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier
 - 10.5. Autorisation de signature - Programme d'aide financière - ministère de la Culture / travaux de fenestration de l'église
 - 10.6. Autorisation du paiement de la facture de l'A.H.M. les Jardins du Québec, saison 2022-2023
 - 10.7. Adhésion à Zone Loisir Montérégie
 - 10.8. TOUTES DÉCISIONS RELATIVES À LA RÉNOVATION GÉNÉRALE DU CHALET DES LOISIRS
 - 10.8.1. Adjudication de contrat pour le réaménagement du chalet et la gestion du projet
 - 10.8.2. Adjudication de contrat de plomberie pour le chalet des loisirs
 - 10.8.3. Adjudication de contrat d'électricité pour le chalet des loisirs

11. POUR INFORMATION

11.1. Orchestre symphonique Galileo - samedi le 15 avril à 19 h, à l'église - billets gratuits disponibles à l'hôtel de ville

12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-04/106

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance.

Le maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023 est conforme aux décisions.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Refus de la subvention au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) / Amélioration des bureaux de l'hôtel de ville

Les membres du conseil accusent réception du refus de la demande de subvention émise dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales pour l'amélioration des bureaux de l'hôtel de ville.

2023-04/107

Résolution de la municipalité de St-Étienne de Beauharnois - Demande d'appui pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à un coût raisonnable

ATTENDU la résolution de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois adoptée le 14 mars 2023, portant le numéro 2023-03-047, qui demande l'appui des municipalités au Québec pour demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à un coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil appuie la résolution de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, adoptée le 14 mars 2023 et portant le numéro 2023-03-047.

Une copie de la présente résolution sera transmise au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'à notre députée provinciale de la circonscription de Huntingdon, madame Carole MALLETTTE.

ADOPTÉE

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2023-04/108

Demande de commandite - Vents d'espoir de la Vallée du Saint-Laurent

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte d'encourager l'organisme Vents d'espoir de la Vallée du Saint-Laurent, dans le but de redonner l'espoir et une meilleure qualité de vie aux personnes de la Montérégie ayant un traumatisme crânio-cérébral ou une déficience physique, en autorisant monsieur le Maire et sa conjointe à participer au souper du tournoi de golf, qui aura lieu le 15 juin 2023, au Club de golf Belle Vue, au montant total de 240 \$.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2023, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-110-00-959), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2023-04/109

Adoption des comptes du mois de mars 2023

Les comptes du mois ont été envoyés 72 heures avant la présente séance. Le greffier-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois de mars 2023, telles que déposées, au montant de 276 158,27 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes payés: 85 110,12 \$;
Salaires payés nets: 130 146,96 \$;
Comptes à payer: 60 901,19 \$;

Je, soussigné, Daniel Prince, greffier-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, greffier-trésorier

ADOPTÉE

2023-04/110

Recommandations du comité des ressources humaines - réunion du 6 avril 2023

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les recommandations formulées par le comité des ressources humaines, telles que consignées au procès-verbal de la réunion tenue le 6 avril 2023.

ADOPTÉE

2023-04/111

Permanence de madame Jessika SAVOIE-RIENDEAU, inspectrice municipale au service de l'urbanisme et de l'environnement et adjointe administrative

ATTENDU que madame Jessika SAVOIE-RIENDEAU, inspectrice du service de l'urbanisme et de l'environnement ainsi qu'adjointe administrative, a complété avec succès sa période de probation;

ATTENDU la recommandation favorable du responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accorde le statut d'employé permanent à madame Jessika SAVOIE-RIENDEAU, inspectrice du service de l'urbanisme et de l'environnement ainsi qu'adjointe administrative, en date du 2 avril 2023.

ADOPTÉE

2023-04/112

Permanence de monsieur Oumar DIA, responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement

ATTENDU que monsieur Oumar DIA, responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement, a complété avec succès sa période de probation;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accorde le statut d'employé permanent à monsieur Oumar DIA, responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement, en date du 16 avril 2023.

ADOPTÉE

2023-04/113

Nomination d'un stagiaire en urbanisme et en inspection municipale

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du comité de sélection, autorise la nomination de monsieur Antoine GODERE, comme stagiaire en urbanisme et en inspection municipale, au taux horaire recommandé.

QUE ce conseil, sur préapprobation du responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement, autorise monsieur Antoine GODERE à émettre et à signer certains permis et certificats conformément aux règlements municipaux applicables ainsi que des avis ou tous autres documents reliés au service de l'urbanisme de la Municipalité et aux règlements municipaux.

QUE ce conseil nomme monsieur Antoine GODERE, à titre de fonctionnaire désigné, tel que stipulé dans certains règlements.

ADOPTÉE

2023-04/114

Démission de monsieur Sylvain LEBLANC, opérateur des eaux usées et en eau potable

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance de monsieur Sylvain LEBLANC, opérateur des eaux usées et en eau potable, datée du 28 mars 2023, dans laquelle il annonce sa démission. Le conseil le remercie pour ses bons et loyaux services.

ADOPTÉE

2023-04/115

Autorisation de lancement d'appel d'offres de candidatures pour le poste d'opérateur des eaux usées et en eau potable

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la procédure d'affichage pour le poste d'opérateur des eaux usées et en eau potable au service des travaux publics.

ADOPTÉE

2023-04/116

Fin d'emploi - Employé numéro 101/00240867

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil entérine la décision de mettre fin à l'emploi de l'employé numéro 101/00240867 à compter du 8 avril 2023. Le conseil le remercie pour ses bons et loyaux services.

ADOPTÉE

2023-04/117

Nomination d'un animateur du service de garde au camp de jour 2023

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du comité de sélection et de la responsable du service des loisirs, culture et vie communautaire, autorise la nomination de madame Janie USEREAU, à titre d'animatrice du service de garde 2023, au taux horaire indiqué dans le rapport de recommandation.

ADOPTÉE

2023-04/118

Adoption du Règlement numéro 2023-332 décrétant un emprunt de 29 900 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 2018-283 (réfection des rues)

ATTENDU que sur l'emprunt décrété par le règlement numéro 2018-283, un solde non amorti de 1 497 700 \$ sera renouvelable le 16 octobre prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;

ATTENDU que les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci-haut mentionné sont estimés à la somme de 29 900 \$;

ATTENDU qu'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 mars 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 2023-332 décrétant un emprunt de 29 900 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 2018-283 (réfection des rues).

ADOPTÉE

Dépôt du rapport annuel 2022 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle

Le conseil prend acte du rapport annuel 2022 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle, préparé par la greffière-trésorière adjointe de la Municipalité, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-04/119

Schéma de couverture de risques en incendie - Dépôt du rapport de mise en oeuvre 2022 (an 10)

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le rapport annuel, an 10 du plan de mise en oeuvre, préparé par le directeur du service de sécurité incendie par intérim, monsieur Michel VINET et permette la transmission de ce rapport à la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi qu'au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

2023-04/120

Autorisation de paiement de la facture pour les services policiers 2023 (Sûreté du Québec)

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est MAJORITAIREMENT RÉSOLU ce qui suit :

Monsieur Patrick PHANEUF, conseiller du district 5, votant contre la présente résolution.

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture de la Sûreté du Québec pour les services couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, au montant de 549 641 \$.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires, à même les crédits votés pour l'exercice 2023, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-210-00-970), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

Ententes avec la Centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA)

Autorisation de signature du contrat de service pour la répartition des appels incendie

Sujet retiré à l'ordre de jour.

2023-04/121

Autorisation de signature du contrat de service pour la gestion des appels 9-1-1

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel (Municipalité) est intervenue à un contrat avec la Centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) afin que cette dernière offre un service de réception, de traitement et de répartition des appels d'urgence reçus au centre de répartition;

ATTENDU que CAUCA a signifié à la Municipalité son intention de mettre fin audit contrat;

ATTENDU que CAUCA a soumis un nouveau projet d'entente de service de réception, de traitement des appels 9-1-1 et de transfert des appels au centre secondaire d'appels d'urgence (service de sécurité incendie, corps de police ou un centre de communication santé), pour un terme de cinq (5) ans, à compter du 1er mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil prenne connaissance du nouveau contrat de service de réception, de traitement des appels 9-1-1 et de transfert des appels au centre secondaire d'appels d'urgence et s'en déclare satisfait.

QUE ce conseil autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier ou en son absence, la greffière-trésorière adjointe, à signer tous les documents requis à cette fin, pour et au nom de la municipalité de Saint-Michel.

ADOPTÉE

M. le maire a apposé son droit de veto sur cette résolution, le 2 mai 2023.

2023-04/122

Autorisation de transférer l'intégralité du produit de la taxe municipale 9-1-1 à CAUCA

ATTENDU que tous les fournisseurs de services téléphoniques doivent percevoir mensuellement, auprès de leurs clients, la taxe municipale pour le service 9-1-1 et la cotiser à l'Agence du Revenu du Québec;

ATTENDU que cette cotisation est transmise, par la suite, à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec;

ATTENDU que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec doit effectuer mensuellement la remise des montants aux municipalités pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 desservant leur territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil désigne la Centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) comme centre d'urgence 9-1-1 desservant le territoire de la municipalité de Saint-Michel et autorise l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec à verser mensuellement la taxe municipale pour le service 9-1-1 à CAUCA.

ADOPTÉE

2023-04/123

Mise à jour du plan de sécurité civile

ATTENDU qu'en vertu du premier alinéa de l'article 194 de la *Loi sur la sécurité civile*, toute municipalité locale doit s'assurer que sont en vigueur sur son territoire, et consignés dans un plan de sécurité civile, les procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre qui sont déterminés dans le Règlement;

ATTENDU que chacune des municipalités locales visées doit ainsi adopter un plan de sécurité civile;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel a adopté son plan de sécurité civile le 8 octobre 2019;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour le plan de sécurité civile de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte la mise à jour du plan de sécurité civile, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2023-04/124

Adhésion au congrès annuel de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le chef aux opérations du service de sécurité incendie, monsieur Benoit SMAHA, à assister au congrès annuel de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec, qui aura lieu du 20 au 23 mai 2023, à Rivière-du-Loup, au montant de 725 \$ (taxes exclues).

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires, à même les crédits votés pour l'exercice 2023, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-220-00-346), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2023-04/125

Autorisation de signature d'une nouvelle entente intermunicipale relative au partage de ressources cadres pour les services de sécurité incendie

ATTENDU la signature de l'entente intermunicipale relative au partage de ressources cadres pour les services de sécurité incendie de Saint-Rémi, Saint-Michel, Saint-Édouard et Saint-Patrice-de-Sherrington dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, en juin 2021;

ATTENDU qu'en vertu de la clause 12.3.2, une nouvelle municipalité peut adhérer à l'entente après le début de celle-ci;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Clotilde désire adhérer au partage de ressources cadres pour les services de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte que la municipalité de Sainte-Clotilde adhère à l'entente intermunicipale relative au partage des ressources cadres pour les services de sécurité incendie des villes et municipalités participantes dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

QUE ce conseil autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier ou en son absence, la greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité, la nouvelle entente intermunicipale, telle que rédigée.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

Dépôt du rapport d'activités mensuelles du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de mars 2023.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2023-04/126

Demande d'appui pour modifier le projet du centre de la petite enfance (C.P.E.) du Jardin Fleuri

ATTENDU que le centre de la petite enfance du Jardin Fleuri (C.P.E.) a soumis un projet auprès du ministère de la Famille dans le cadre de l'appel de projets en continu pour la création de places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel a appuyé le projet du C.P.E., tel qu'il appert de la résolution adoptée le 9 novembre 2021, portant le numéro 2021-11/337;

ATTENDU que le C.P.E. désire modifier son projet soumis, c'est-à-dire subdiviser le lot 3 991 214 du cadastre du Québec en deux lots distincts de façon à construire une nouvelle installation sur le lot vacant;

ATTENDU que la dimension du futur lot vacant devra faire l'objet d'une demande de dérogation mineure quant à sa superficie et sa largeur;

ATTENDU que les besoins de la population sont importants en lien avec la croissance démographique de la région;

ATTENDU que le CPE est un acteur important d'économie sociale de la communauté depuis plus de 20 ans;

ATTENDU que la construction d'une deuxième installation permettrait d'offrir le service aux familles plus rapidement sans qu'il n'y ait interruption de service dans l'installation actuelle;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil appuie la modification du projet soumis par le centre de la petite enfance du Jardin Fleuri;

QU'advenant que le projet de lotissement soit dérogatoire en regard d'un ou de plusieurs dispositions en vertu du règlement lotissement en vigueur, ce conseil s'engage à autoriser toute demande raisonnable;

QUE ce conseil s'engage à ne pas facturer la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels au centre de la petite enfance du Jardin Fleuri, considérant que l'organisme est une personne morale sans but lucratif;

ADOPTÉE

2023-04/127

Adhésion de l'Ordre des Urbanistes

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement à adhérer comme membre de l'Ordre des urbanistes pour l'année 2023-2024, au montant de 648,27 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice financier 2023, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-610-00-494), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Dépôt du rapport annuel 2022 de la bibliothèque municipale

Le conseil prend acte du dépôt du rapport annuel de la bibliothèque municipale pour l'année 2022.

2023-04/128

Autorisation d'une demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité - Volet 2 dans le cadre du programme Biblio-jeux

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Michel souhaite implanter dans sa bibliothèque Biblio-jeux, un programme de stimulation du langage oral et de l'écrit en bibliothèque publique offert par l'Association des bibliothèques publiques du Québec. Le projet s'articule autour d'une sélection de jeux choisis pour les enfants entre 6 mois et 12 ans et leurs familles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire bénéficier de l'aide financière proposer par la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux régionaux);

CONSIDÉRANT que la MRC des Jardins-de-Napierville octroie jusqu'à un maximum de 2 500 \$ des coûts nets pour l'achat de jeux;

CONSIDÉRANT que le coût total net de l'implantation est de 2 750 \$, dont 2 500 \$ pour l'achat des jeux.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'aide financière de 2 500 \$ pour le soutien à l'implantation du programme Biblio-jeux, à être présentée à la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux régionaux);

Que ce conseil autorise madame Annie LECLERC, responsable de la bibliothèque et régisseuse au service des loisirs, culture et vie communautaire, à signer tout document relatif à la présente demande.

ADOPTÉE

2023-04/129

Mission - bibliothèque publique

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux.

CONSIDÉRANT que l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire.

CONSIDÉRANT que les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE la municipalité de Saint-Michel adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'Unesco :

- créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;
- stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
- développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
- développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle;
- soutenir la tradition orale;
- assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;
- fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats;
- faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;
- soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

ADOPTÉE

2023-04/130

Rénovation - église / Fin des travaux - Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications a accordé une aide financière au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, au montant totalisant 500 000 \$, pour les municipalités de Napierville et de Saint-Michel;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel a procédé à des travaux de restauration de son église;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil atteste que les travaux ont été réalisés à l'église du 1er mars au 11 novembre 2022;

QUE ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à soumettre tous les documents pertinents et nécessaires pour l'émission de la reddition de comptes.

ADOPTÉE

2023-04/131

Autorisation de signature - Programme d'aide financière - ministère de la Culture / travaux de fenestration de l'église

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à préparer et signer les documents nécessaires pour la présentation d'un projet dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations qui vise à soutenir les projets de restauration et de conservation de biens patrimoniaux et d'oeuvres d'intégration - volet 2: Maintien et bonification des infrastructures et des équipements culturels.

ADOPTÉE

2023-04/132

Autorisation du paiement de la facture de l'A.H.M. les Jardins du Québec, saison 2022-2023

ATTENDU l'aide financière accordée aux personnes mineures résidentes à Saint-Michel, inscrites à des cours de patinage artistique, au hockey mineur, au baseball ou au soccer, tel qu'il appert de la résolution adoptée par le conseil le 14 juin 2022 et portant le numéro 2022-06/194;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture de l'Association de Hockey Mineur les Jardins du Québec inc., au montant de 21 150 \$, représentant le montant de la subvention allouée pour la saison du hockey mineur 2022-2023;

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2023, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-701-91-990), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2023-04/133

Adhésion à Zone Loisir Montérégie

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise madame Annie LECLERC, responsable de la bibliothèque, à adhérer comme membre de Zone Loisir Montérégie pour la saison 2023-2024, au montant de 75 \$;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires, à même les crédits votés pour l'exercice 2023, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-701-10-494), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

TOUTES DÉCISIONS RELATIVES À LA RÉNOVATION GÉNÉRALE DU CHALET DES LOISIRS

2023-04/134

Adjudication de contrat pour le réaménagement du chalet et la gestion du projet

ATTENDU que le conseil municipal désire réaménagement le chalet de loisirs;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel a demandé des soumissions pour la rénovation intérieure et extérieure du chalet des loisirs ainsi que la gestion du projet auprès de divers entrepreneurs;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la soumission de Construction Lécuyer & Plourde inc., datée du 29 mars 2023, pour la rénovation intérieure du chalet des loisirs et accepte la soumission au montant de 68 700 \$ (taxes exclues).

QUE ce conseil accuse réception de la soumission de Construction Lécuyer & Plourde inc., datée du 10 avril 2023, pour la rénovation extérieure du chalet des loisirs et accepte la soumission au montant de 17 800 \$ (taxes exclues).

QUE ce conseil accepte de mandater Construction Lécuyer & Plourde inc. comme gestionnaire du projet de réaménagement du chalet, au taux forfaitaire de 1 750 \$.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires, à même les crédits votés pour l'exercice 2023, au fonds des activités d'investissement (compte budgétaire: 23-000-70-015), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2023-04/135

Adjudication de contrat de plomberie pour le chalet des loisirs

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel a demandé des soumissions pour des travaux de plomberie dans le cadre du projet de réaménagement du chalet des loisirs auprès de divers entrepreneurs;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception des soumissions reçues et accepte de mandater Plomberie Talco pour fournir et installer le matériel nécessaire pour la plomberie du chalet des loisirs, tel qu'il appert de sa soumission datée du 10 avril 2023, au montant de 18 915 \$ (taxes exclues).

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires, à même les crédits votés pour l'exercice 2023, au fonds des activités d'investissement (compte budgétaire: 23-000-70-015), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2023-04/136

Adjudication de contrat d'électricité pour le chalet des loisirs

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel a demandé des soumissions pour des travaux d'électricité dans le cadre du projet de réaménagement du chalet des loisirs auprès de divers entrepreneurs;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la soumission d'Entreprise électrique Christian Clermont inc., datée du 4 avril 2023, pour des travaux d'électricité du chalet des loisirs et accepte la soumission au montant de 15 900 \$ (taxes exclues).

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires, à même les crédits votés pour l'exercice 2023, au fonds des activités d'investissement (compte budgétaire: 23-000-70-015), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

POUR INFORMATION

- Orchestre symphonique Galileo - samedi le 15 avril à 19 h, à l'église - billets gratuits disponibles à l'hôtel de ville

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

Le Maire reçoit et répond aux questions des citoyens.

2023-04/137

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20 h 20, de lever la séance.

ADOPTÉE

(s) Jean-Guy Hamelin
Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Daniel Prince
Daniel PRINCE, Directeur général et
greffier-trésorier